

## REPUBLIQ DEPARTEMEN

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID: 084-218400695-20240124-2024DGS010-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

## Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fréderic TENON, Maire de la commune.

#### Nombre de membres :

- afférents au conseil: 23

en exercice : 23

- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER
Mme Rosine CARILLO
TRAMIER
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Martine MARCHAND Mme Petya MARINOVA Mme Alexandrine MEYNAUD M. Jean-Pierre PASCAUD M. Edouard SCHMID

#### Ont donné pouvoir:

- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Christelle ABATE

Absent: M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADO

2024 DGS 010

REAMENAGEMENT DU SECTEUR PORTE CABANETTE - GRAND RUE - DEMANDE DE SUBVENTION: AU TITRE DU FONDS VERT 2024

### Rapporteur: Monsieur le Maire

Le réaménagement de la Grand Rue et de la Porte Cabanette constitue pour la commune de Malaucène un atout majeur de revitalisation.

En effet, ce projet complet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain, et est suivi dans le cadre de la convention d'ORT.

Le périmètre de projet est issu de la phase d'ingénierie, dont l'objectif était de créer le socle d'un îlot démonstrateur de revitalisation sur la commune. Le périmètre de cet îlot est constitué d'une partie de la Grand Rue (de la Place des Martinets à la Place Picardie) et de la Porte Cabanette.

Ce périmètre constitue donc un linéaire stratégique pour mettre en valeur le patrimoine, les logements et les espaces publics, afin de (re)-donner envie de passer les portes historiques du centre ancien.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024 Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID: 084-218400695-20240124-2024DGS010-DE

C'est pourquoi la commune se penche spécifiquement sur plusieurs espaces prioritaires

- La Porte Cabanette en lui donnant une fonction de « porte d'entrée » vers le riche patrimoine du centre ancien
- La Grand Rue en ciblant un revêtement de sol qualitatif, notamment en mettant en avant l'identité villageoise et les calades existantes
- Les places en cœur de ville qui privilégieront des revêtements de sol différenciés des rues et une végétalisation plus conséquente permettant une lutte efficace contre les îlots de chaleur urbains.

Le caractère perméable des revêtements, la stratégie de plantation raisonnée et adaptée au changement climatique, mais également tout l'enjeu de rafraichissement urbain permettront d'améliorer sensiblement l'usage des habitants et visiteurs.

Accompagner les projets de réhabilitation de logements ou d'équipements publics déjà lancés ou à venir : Maison médicale, Pôle solidarités, Traversées Villageoises Patrimoniales....

Le coût total de l'opération est aujourd'hui estimé à 707 027 € HT décomposé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 18 000.00 € HT

- Travaux: 689 027.00 € HT

La commune de Malaucène souhaite donc solliciter la préfecture de Vaucluse au titre du Fonds Vert - année 2024 - Axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique.

Le plan de financement du projet de réaménagement de l'entrée de ville au titre du Fonds Vert - année 2024 est le suivant :

Coût ht		Financement		
Maitrise d'œuvre	18 000.00 €	ETAT - DETR 2024	247 459.45 €	35 %
Travaux	689 027.00 €	ETAT – Fonds Vert 2024	247 430.00 €	35 %
		Région Sud – Nos communes d'abord	70 702.70 €	10 %
		Commune (autofinancement)	141 434.85 €	20 %
Total	707 027.00 €	Total	707 027.00 €	100 %

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les compétences de la commune de Malaucène en matière d'aménagement et de voirie, Vu la délibération n°2021/034 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la CoVe et l'Etat,

Vu la délibération n°2023/053 du conseil municipal du 28 mars 2023 approuvant la conventioncadre valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de Malaucène,

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID: 084-218400695-20240124-2024DGS010-DE

Considérant que le projet d' « îlot démonstrateur de revitalisation » constitué du réaménagement de la Porte Cabanette et de la Grand Rue s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation du territoire communal,

Considérant que la réalisation du projet d'« îlot démonstrateur de revitalisation » concourt à l'adaptation au changement climatique et contribue à la renaturation du village,

Considérant qu'un co-financement par le Fonds Vert – année 2024 peut être envisagé pour contribuer à la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal Le rapporteur entendu, Délibère et décide

- D'approuver le projet de réaménagement du secteur Porte Cabanette Grand Rue dans le centre ancien permettant une désimperméabilisation des sols et une lutte contre les îlots de chaleurs urbains
- D'approuver le plan de financement présenté
- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre du Fonds Vert année 2024 à hauteur de 247 430.00 € pour le projet de réaménagement de la Porte Cabanette et de la Grand Rue dans le centre ancien permettant une désimperméabilisation des sols et une lutte contre les îlots de chaleurs urbains
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsal ill et que la délibération a été tren publicité ont été effectuées

Vu la secrétaire de séance, Mme Chantal MOCZADLO

Publiée le 14 février 2024

Pour 29
Abstention O
Contre